



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt**

Lempdes, le 28/05/2026

Dossier suivi par : Simon PARPINELLI  
Gestionnaire agréments/Service régional de l'alimentation  
Tél. : 06 60 78 77 09  
Courriel :  
agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr  
Réf. : LE/2026/548  
Objet : Agrément phytosanitaire

BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS FRANCE  
SAS  
21 CHEMIN DE LA SAUVEGARDE  
69130 - ECULLY

## **AGRÉMENT**

**RELATIF À LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET AU CONSEIL  
À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

### **Références :**

- *Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-147 du 22 mai 2026 portant délégation de signature à M. Armand SANSÉAU, directeur régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes ;*
- *Vu l'arrêté DRAAF n°2026/05-35 du 22 mai 2026 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – compétence d'administration générale*

|                    |                                               |
|--------------------|-----------------------------------------------|
| <b>L'organisme</b> | <b>BASF AGRICULTURAL SOLUTIONS FRANCE SAS</b> |
| domicilié à        | 21 CHEMIN DE LA SAUVEGARDE<br>69130 - ECULLY  |

**est agréé sous le numéro d'immatriculation : 6900059**

pour effectuer ses activités :

- **de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels OUI**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels NON
- d'application en prestation de service : hors traitement de semences NON
- de conseil stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques NON